



Monsieur Fernand Etgen

Président de la
Chambre des Député-e-s
Luxembourg

Luxembourg, le 7 mars 2019

Monsieur le Président,

Par la présente et conformément à notre règlement interne, nous nous permettons de poser une **question parlementaire** à Madame la **Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire** au sujet de la violence à l'égard des femmes.

La conférence internationale « Stand Speak Rise Up ! », destinée à la lutte contre les violences sexuelles dans les zones sensibles, se déroulera à Luxembourg-Ville fin mars. Initiée par S.A.R. la Grande-Duchesse, la conférence rassemblera des leaders mondiaux venant des secteurs public et privé, des ONG et du monde juridique et académique ainsi que des hauts représentants d'organisations nationales et internationales. Par ailleurs, le forum mettra en place une plate-forme réunissant des acteurs engagés sur le terrain ou dans la recherche de solutions, voire des survivants de violences sexuelles.

Quant à sa stratégie générale de coopération, le Luxembourg spécifie trois priorités transversales, à savoir : les droits de l'être humain, l'égalité des genres et la durabilité environnementale. Dans ce sens, le Gouvernement entend mettre en œuvre une politique étrangère féministe visant l'égalité des genres, et s'engage en outre à promouvoir les objectifs de développement durable de l'ONU dont le but numéro 5 est de « mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ». L'égalité des genres, et notamment la lutte contre la violence à l'égard des femmes, sont ainsi des thématiques prioritaires de la politique de coopération luxembourgeoise.

Dans ce contexte, nous voudrions avoir les renseignements suivants de la part de Madame la Ministre :

1. Parmi les projets et programmes de la coopération bilatérale et la coopération avec les ONG dédiés à l'égalité entre les femmes et les hommes, le Luxembourg développe et soutient-il des projets dédiés à la lutte contre la violence à l'égard des femmes ? Dans l'affirmative, quels sont ces projets ?
2. Les ONG travaillant sur des projets et programmes dédiés à la lutte contre la violence à l'égard des femmes bénéficient-elles du taux de financement de 80% réservé aux projets et programmes ayant pour objectif la défense des droits de l'être humain ?

3. Le Ministère de la Coopération, envisage-t-il de soutenir davantage les initiatives et projets développés dans cet ordre d'idées ?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.



Stéphanie Empain
Députée



Djuna Bernard
Députée